

Séance  
ordinaire du  
20 avril 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

20.04.203

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.04.204

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Autorisation de signature de l'acte établissant une servitude piétonnière avec le Groupe Normandin.
4. Nomination d'une mairesse suppléante pour les mois d'avril à septembre.

**FINANCES**

5. Autorisation d'un paiement de 693 591 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
6. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.

7. Renouvellement d'adhésion à l'organisme Éco Mitis.
8. Autorisation de signature de l'entente locative entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Donald Fournier.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

9. Attribution du poste d'archiviste.
10. Ratification des directives 1 à 5 concernant les mesures de sécurité en contexte de pandémie.
11. Acceptation de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN.

#### **LOISIRS**

12. Autorisation de paiement – rapport d'étape no 1 pour l'œuvre d'art – amphithéâtre Desjardins.

#### **AFFAIRES NOUVELLES.**

13. Message de sympathies.
14. Période de questions.
15. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **ADMINISTRATION**

##### **20.04.205      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE ÉTABLISSANT UNE SERVITUDE PIÉTONNIÈRE AVEC LE GROUPE NORMANDIN**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de servitude de passage piétonnier en faveur de la Ville de Mont-Joli avec le Groupe Normandin, préparé par Me Roger Plante, notaire.

##### **20.04.206      NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LES MOIS D'AVRIL À SEPTEMBRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Annie Blais du district 2 au poste de mairesse suppléante pour les six prochains mois soit d'avril à septembre 2020. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Alain Thibault qui a rempli ce rôle au cours des mois d'octobre à mars.

#### **FINANCES**

##### **20.04.207      AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 693 591 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 a été présentée par le Ministère de la Sécurité publique au montant de 693 591 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette somme est payable en deux (2) versements soit 346 796 \$ au plus tard le 30 juin 2020 et 346 795 \$ au plus tard le 31 octobre 2020;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

**20.04.208            AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE  
DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 61 637 \$ sera transmis en mai 2020 tandis qu'un second, de 79 462 \$ suivra en août 2020.

**20.04.209            RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ORGANISME ÉCO MITIS**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à l'organisme Éco Mitis, et ce au montant de 500 \$.

**20.04.210            AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE LOCATIVE ENTRE LA  
VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR DONALD FOURNIER**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'entente locative intervenue entre monsieur Donald Fournier et la Ville de Mont-Joli. Cette entente propose la location d'une partie de terrain sur le lot 4 072 185 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Fournier pour une période de 20 ans pour un montant de 10 000 \$ plus taxes.

Par la même résolution, un mandat sera donné à Me Nadia Heppell, notaire pour procéder à l'inscription de ce bail au registre foncier.

*Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.*

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**20.04.211            ATTRIBUTION DU POSTE D'ARCHIVISTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'archiviste était à pouvoir depuis le départ à la retraite de madame Rita Gilbert;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affichage du poste a été fait comme inscrit à la convention collective et qu'une seule candidature a été reçue pour ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Sarah D'Astous a les qualifications et les compétences pour ce poste qu'elle occupe depuis le mois de septembre à temps partiel;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'attribution du poste d'archiviste à madame Sarah D'Astous. Madame D'Astous aura le statut d'employé en probation et elle bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

**20.04.212            RATIFICATION DES DIRECTIVES 1 À 5 CONCERNANT LES MESURES DE  
SÉCURITÉ EN CONTEXTE DE PANDÉMIE**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie les directives suivantes :

- DIR-01 Prévention à l'atteinte de la santé psychologique en contexte de la Covid-19
- DIR-02 Directives générales en contexte de la Covid-19
- DIR-03 Directives spécifiques en contexte de la Covid-19 pour le service incendie
- DIR-04 Directives spécifiques en contexte de la Covid-19 pour la division eau
- DIR-05 Directives spécifiques en contexte de la Covid-19 pour la division voirie

**20.04.213**

**ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CSN**

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie de COVID-19 oblige à instaurer de nouvelles façons de travailler afin de protéger les employés de la Ville de Mont-Joli et d'assurer une continuité des services pour les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli est parvenue à une entente avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN afin d'apporter des modifications aux horaires de travail au service des travaux publics dans le but de les décaler afin de favoriser la distanciation qui seront de 7 h à 16 h, de 7 h 30 à 16 h 30 et de 8 h à 17 h, et de devancer également l'horaire d'été au 1<sup>er</sup> mai;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette même entente, le syndicat a accepté que des employés soient déployés afin de venir en aide à des organismes qui ont des besoins pressants en main-d'œuvre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente signée entre les parties.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et monsieur Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

**LOISIRS**

**20.04.214**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RAPPORT D'ÉTAPE NO 1 POUR L'ŒUVRE D'ART – AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Luce Pelletier a présenté une demande de paiement no 1 pour la fabrication de l'œuvre d'art au montant de 24 171.60 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no1 par la firme Proulx et Savard ainsi que la recommandation de la greffière, madame Kathleen Bossé;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 24 171.60 \$ incluant les taxes à madame Luce Pelletier.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**20.04.215**

**MESSAGE DE SYMPATHIES**

La Ville de Mont-Joli tient à exprimer ses sincères condoléances aux victimes de la tuerie survenue en fin de semaine en Nouvelle-Écosse ainsi qu'à la petite communauté de Portapique où le drame s'est déroulé.

Cette tuerie, la pire que le Canada a connu, n'est pas sans nous rappeler celle de l'École Polytechnique. On voudrait dire plus jamais, mais malheureusement ni le Canada, ni le Québec, ne sont à l'abri de ces actes insensés et d'une violence inouïe.

À compter de demain, la Ville de Mont-Joli mettra ses drapeaux en berne en signe de respect et d'hommage aux malheureuses victimes.

**20.04.216 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

**20.04.217 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière